

Le 2 mars 2009

À une séance ordinaire du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet et Lyse Gingras et messieurs Robert Pilote et André Drolet, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire. Messieurs Yvon-Paul Morissette et Laurent Habel sont absents avec motivation.

- Rés. 09-080 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 2 février 2009, tel que rédigé.
- Procès-verbal du 2-02-09
- Rés. 09-081 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 23 février 2009, tel que rédigé.
- Procès-verbal du 23-02-09
- Rés. 09-082 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de février 2009, au montant de 45 758,16\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.
- Comptes du mois
- Rés. 09-083 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de février 2009 du règlement #08-559 (Construction rue des Galets), au montant total de 56,44\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.
- Compte règl. #08-559
- Dépôt certificat règl. #09-578
- Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, dépose le certificat de la procédure d'enregistrement qui s'est tenue le 2 mars 2009 sur le règlement #09-578 modifiant le règlement #08-559 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout, de protection contre l'incendie et de voirie dans les rues du Rocher, Soumande et des Galets, totalisant une somme de 800 000 \$ et prévoyant un emprunt pour en acquitter le coût, pour majorer le coût à 935 000 \$.
- Rés. 09-084 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux remboursent un montant de 93 457 \$ au fonds de roulement, conformément aux échéances de remboursement.
- Remboursement fonds de roulement
- Rés. 09-085 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que les conseillers municipaux réservent une table, au coût de 200 \$, pour le souper bénéfice organisé par le Club optimiste Côte de Beaupré le 14 mars 2009.
- Souper Club Optimiste
- Rés. 09-086 Attendu que le propriétaire de la Station Service du Faubourg inc. a procédé à des agrandissements de son commerce en 2006 et 2008;
- Subvention Station service du Faubourg
- Attendu que le propriétaire souhaite bénéficier d'une subvention similaire à celle que le conseil municipal s'est engagé à verser en vertu de la résolution #08-421 envers le propriétaire du Marché du village Dany Drouin inc. pour qu'il se relocalise à St-Ferréol-les-Neiges;
- Attendu que dans l'esprit des membres du conseil municipal, cet engagement visait spécifiquement à revitaliser le secteur du village qui a vu fermer au cours des ans :
- le bureau de poste;
- la succursale de la Caisse populaire au profit du point de service situé à l'ouest de la municipalité;
- le Dépanneur du village Dany Drouin;

- le Restaurant les Neiges;
- le salon funéraire;
- l'industrie Transforme Bois; et
- le Garage Lajeunesse et Fils inc.;

Attendu que l'attribution d'une aide financière au Marché du village Dany Drouin inc. constitue un incitatif dans la décision de réaliser le projet de relocalisation de ce commerce jugé comme un service essentiel par le conseil municipal;

Attendu que le secteur ouest de la municipalité ne subit pas le déclin observé au village;

Attendu que les agrandissements successifs réalisés à la Station Service du Faubourg inc. l'ont été sans qu'il n'y ait d'engagement pour l'octroi d'une subvention;

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux informent le propriétaire de la Station Service du Faubourg inc. qu'il n'a pas l'intention de lui accorder de subvention pour les travaux réalisés.

Rés. 09-087
Fondation de la Truite mouchetée

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux achètent 2 billets, au coût de 150 \$ chacun, pour le souper bénéfice de la Fondation de la Truite mouchetée qui se tiendra le 4 avril 2009.

Rés. 09-088
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, les 10 et 24 février 2009, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent un permis de construction pour les projets suivants :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Recommandation CCU</u>
144 rue du Blé	Portique	Rés. 09-012
99 rue du Soleil-Levant	Unifamiliale isolée	Rés. 09-013
29 rue des Geais-Bleus	Agrandissement	Rés. 09-016
139 rue du Blé	Portique + Cabanon	Rés. 09-017
18 rue du Seigle	Unifamiliale isolée	Rés. 09-018

Rés. 09-089
PIIA Domaine des Champs Fleury

Attendu que le projet de développement « Domaine des Champs Fleury » a été présenté et accepté par le conseil municipal comme un concept de maisons « Real Log Home », soit des maisons de bois en pièce sur pièce, aspect bois rond ou semi bois rond ;

Attendu que ce projet a nécessité une modification réglementaire pour permettre la location à court terme ;

Attendu que les citoyens des zones contiguës ne désiraient pas, au départ, de location à court terme dans ce secteur ;

Attendu que les promoteurs ont démontré que les résidences devraient avoir une valeur de 250 000 \$ et plus ;

Attendu que les propriétaires de ces résidences, considérant la valeur de celles-ci, ne voudraient certainement pas louer à n'importe qui ;

Attendu que les promoteurs ont démontré que la location serait contrôlée, soit par exemple qu'aucune location auprès de gens de moins de 21 ans ne serait faite et qu'il pourrait y avoir un agent de sécurité pour les périodes achalandées ;

Attendu que la responsable de l'urbanisme a reçu des informations à l'effet que différents constructeurs aimeraient y construire des résidences à prix modiques ;

Attendu que la municipalité n'a adopté aucune réglementation sur l'intégration architecturale pour ce secteur considérant que les promoteurs avaient leurs propres critères ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme craint que les promoteurs laissent tomber leurs critères architecturaux pour vendre leurs terrains ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme croit qu'il est important de respecter ce qui a été promis aux citoyens des zones contiguës ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme croit qu'il ne faut pas permettre n'importe quelle construction à n'importe quel prix ;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de procéder à l'adoption d'un règlement sur les PIIA pour le développement Domaine des Champs Fleury.

Rés. 09-090 Il est proposé par monsieur André Drolet, appuyé par madame Monique Goulet et
Adoption unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #09-574
règl. #09-574 décrétant l'acquisition d'un véhicule outil (pépine) et prévoyant un emprunt de 122 000 \$
pour en acquitter le coût. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y
était au long retranscrit.

Explications Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, donne des
et consulta- explications sur le règlement #09-576 et les conséquences de son adoption. Vingt-quatre
tion règl. #09- (24) personnes étaient présentes et une personne a posé les questions suivantes :
576 Est-ce que la modification affecte la superficie des terrains? Y a-t-il un lien entre les
modifications au règlement sur les PIIA et celles du règlement de zonage qui seront
discutées plus tard à la séance?

Rés. 09-091 Il est proposé par monsieur André Drolet, appuyé par madame Lyse Gingras et
Adoption unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #09-576
règl. #09-576 modifiant le règlement #05-489 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
pour soustraire des travaux et remplacer des zones de l'application du règlement. Ce
règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.

Avis de motion	Avis de motion est par la présente donné par monsieur Robert Pilote à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement modifiant le règlement #88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges visant à transformer des secteurs de zone en zones, à modifier les dispositions concernant les remblais et les déblais, à limiter l'exploitation des sablières, gravières et carrières à la zone F3 et à créer les zones A11 et CO1 et prévoir les dispositions qui s'appliquent dans chacune d'elles. Une dispense de lecture est demandée.																																	
Rés. 09-092 Adoption premier projet de règl. #09- 577	Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le premier projet de règlement #09-577 modifiant le règlement #88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges visant à transformer des secteurs de zone en zones, à modifier les dispositions concernant les remblais et les déblais, à limiter l'exploitation des sablières, gravières et carrières à la zone F3 et à créer les zones A11 et CO1 et prévoir les dispositions qui s'appliquent dans chacune d'elles. Ce premier projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.																																	
Avis de motion	Avis de motion est par la présente donné par monsieur Robert Pilote à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement décrétant des travaux de réfection de voirie et de pavage des rues des Jardins et des Myrtilles, totalisant une somme de 560 000 \$, et prévoyant un emprunt pour en acquitter le coût. Une dispense de lecture est demandée.																																	
Rés. 09-093 Matériaux d'emprunt	Attendu que la municipalité a reçu des soumissions pour la fourniture de matériaux d'emprunt qui se détaillent comme suit :																																	
	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 20%; text-align: right;">André Lachance <u>Exc. Terr. inc.*</u></th> <th style="width: 20%; text-align: right;">Déneigement <u>Daniel Lachance inc.</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Sable tamisé</td><td style="text-align: right;">7,00\$/t.</td><td style="text-align: right;">7,94\$/t.</td></tr> <tr> <td>Sable classe A</td><td style="text-align: right;">6,00\$/t.</td><td style="text-align: right;">7,44\$/t.</td></tr> <tr> <td>Sable classe B</td><td style="text-align: right;">6,00\$/t.</td><td style="text-align: right;">7,00\$/t.</td></tr> <tr> <td>Sable e remplissage</td><td style="text-align: right;">5,50\$/t.</td><td style="text-align: right;">7,00\$/t.</td></tr> <tr> <td>Gravier 0-3/4 et 0-2 1/2</td><td style="text-align: right;">13,00\$/t.</td><td style="text-align: right;">11,94\$/t.</td></tr> <tr> <td>Pierre concassée 0-3/4 et 0-2 1/2</td><td style="text-align: right;">16,00\$/t.</td><td style="text-align: right;">12,44\$/t.</td></tr> <tr> <td>Pierre nette 1 (granite)</td><td style="text-align: right;">16,00\$/t</td><td></td></tr> <tr> <td>Gravier 0-3/4 et 0-2 1/2 étendu</td><td style="text-align: right;">15,00\$/t. **</td><td style="text-align: right;">16,94\$/t.</td></tr> <tr> <td>Pierre concassée 0-3/4 et 0-2 1/2 étendue</td><td></td><td style="text-align: right;">17,44\$/t</td></tr> <tr> <td>Terre noire tamisée</td><td style="text-align: right;">165 \$/voy.</td><td style="text-align: right;">170 \$/voy.</td></tr> </tbody> </table>		André Lachance <u>Exc. Terr. inc.*</u>	Déneigement <u>Daniel Lachance inc.</u>	Sable tamisé	7,00\$/t.	7,94\$/t.	Sable classe A	6,00\$/t.	7,44\$/t.	Sable classe B	6,00\$/t.	7,00\$/t.	Sable e remplissage	5,50\$/t.	7,00\$/t.	Gravier 0-3/4 et 0-2 1/2	13,00\$/t.	11,94\$/t.	Pierre concassée 0-3/4 et 0-2 1/2	16,00\$/t.	12,44\$/t.	Pierre nette 1 (granite)	16,00\$/t		Gravier 0-3/4 et 0-2 1/2 étendu	15,00\$/t. **	16,94\$/t.	Pierre concassée 0-3/4 et 0-2 1/2 étendue		17,44\$/t	Terre noire tamisée	165 \$/voy.	170 \$/voy.
	André Lachance <u>Exc. Terr. inc.*</u>	Déneigement <u>Daniel Lachance inc.</u>																																
Sable tamisé	7,00\$/t.	7,94\$/t.																																
Sable classe A	6,00\$/t.	7,44\$/t.																																
Sable classe B	6,00\$/t.	7,00\$/t.																																
Sable e remplissage	5,50\$/t.	7,00\$/t.																																
Gravier 0-3/4 et 0-2 1/2	13,00\$/t.	11,94\$/t.																																
Pierre concassée 0-3/4 et 0-2 1/2	16,00\$/t.	12,44\$/t.																																
Pierre nette 1 (granite)	16,00\$/t																																	
Gravier 0-3/4 et 0-2 1/2 étendu	15,00\$/t. **	16,94\$/t.																																
Pierre concassée 0-3/4 et 0-2 1/2 étendue		17,44\$/t																																
Terre noire tamisée	165 \$/voy.	170 \$/voy.																																
	*du 15 novembre au 15 avril, les prix seront augmentés de 1 \$ la tonne																																	
	** étendu au bélier mécanique (non conforme)																																	
	<u>En conséquence :</u>																																	
	Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent le contrat de fourniture de matériaux d'emprunt, pour l'année 2009, à Déneigement Daniel Lachance inc. pour le gravier 0-3/4 et 0-2 1/2, le gravier 0-3/4 et 0-2 1/2 étendu, la pierre concassée 0-3/4 et 0-2 1/2 et la pierre concassée 0-3/4 et 0-2 1/2 étendue et à André Lachance Excavation Terrassement inc. pour tous les autres matériaux d'emprunt.																																	
Rés. 09-094 Contrat pavage	Attendu que la municipalité a reçu des soumissions pour le pavage des rues qui se détaillent comme suit :																																	

	Pavage Rolland <u>Fortier inc.</u>	Entreprise <u>Godin</u>	UCP
Interventions mineures	175 \$/t.	164,95\$/t.	185 \$/t
Entre 15 et 50 tonnes	155 \$/t.	135,50\$/t.	170 \$/t.
Planage de joints	55 \$/m.c.	54,65\$/m.c.	60 \$/m.c.

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent le contrat pour la fourniture d'asphalte, pour l'année 2009, à Entreprise Godin. Tel qu'indiqué au devis, l'entrepreneur devra mettre un nombre suffisant de camions pour que les travaux de correction de pavage puissent s'effectuer sans interruption et 2 signaleurs devront être présents lors des interventions dans les rangs et sur l'avenue Royale.

Rés. 09-095
Contrat
nettoyage des
rues

Attendu que la municipalité a reçu des soumissions pour le nettoyage des rues qui se détaillent comme suit :

Charles Trudel inc. M. & G. Grenier inc.

Balai mécanique	109 \$/h.	95 \$/h.
Arrosoir	92 \$/h.	92 \$/h.

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent le contrat pour le nettoyage des rues, pour l'année 2009, à M. & G. Grenier inc.

Rés. 09-096
Protocole
d'entente
CODEF

Attendu qu'en vertu de la résolution #08-425, la municipalité a indiqué son intérêt à développer une entente de partenariat avec la CODEF concernant l'exploitation du site d'interprétation et de plein air Les Sept-Chutes;

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux soumettent à la CODEF le projet de protocole d'entente 2009-2010 pour discussions.

Rés. 09-097
Nomination
CODEF

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que les conseillers municipaux nomment madame Lyse Gingras, conseillère, pour siéger au conseil d'administration de la CODEF, en remplacement de monsieur Yvon-Paul Morissette.

Rés. 09-098
Subvention
rues privées

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent une subvention aux propriétaires qui en font la demande pour le déneigement des rues privées, suivant la politique municipale en matière d'entretien des chemins. La subvention est établie comme suit :

Taux en pourcentage pour le déneigement

$$\frac{\text{Budget déneigement} \times 100}{\text{Budget total}} = \text{Taux}$$

En 2009, le taux est de 10.6%.

Taux en pourcentage pour l'entretien

Budget transport – budget déneigement X 100 = taux
Budget total

En 2009, le taux est de 10,7%.

Rés. 09-099
Facture Lac
3-Castors
Attendu que le Centre communautaire du Lac des Trois-Castors a soumis une facture de 480 \$ (24 hrs X 20 \$/h.) pour des travaux réalisés par les membres du Centre communautaire durant les mois de décembre 2008, janvier et février 2009 pour des patrouilles hebdomadaires;

Attendu que les travaux réalisés consistent à de l'entretien des lacs et cours d'eau du Lac des Trois-Castors, pour lesquels la municipalité perçoit un tarif de compensation en vertu du règlement #96-357;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que les conseillers municipaux paient la facture, datée du 27 février 2009, de 480 \$, à l'Association des propriétaires du domaine du Lac des Trois-Castors inc., à partir des sommes perçues en vertu du règlement #06-357.

Rés. 09-100
Versement
OMH
Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux versent la 1^{ère} tranche de la contribution municipale au déficit de l'Office municipal d'habitation de St-Ferréol-les-Neiges, soit 1 040,00\$.

Rés. 09-101
Aide finan-
cière Club
Nordique
MSA
Attendu que le Club Nordique Mont-Ste-Anne nous demande une aide financière pour les opérations de leur Club;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation de la commission municipale des loisirs d'octroyer une aide financière de 500 \$ au Club Nordique Mont-Ste-Anne pour leurs opérations.

Rés. 09-102
Nom du parc
de la rue du
Flanc
Attendu qu'un concours populaire afin de trouver un nom pour le parc de la rue du Flanc a été publié dans le journal Le Sommet au mois de décembre 2008;

Attendu que 10 personnes ont soumis des suggestions de nom pour ce parc;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation de la commission municipale des loisirs de nommer le parc situé sur la rue du Flanc « Parc des Fouineurs ».

Rés. 09-103
Nomination
pompiers
Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux nomment, comme pompiers à temps partiel, les personnes suivantes :

- Monsieur Vincent Lachance;
- Monsieur Florian Sylvain

Ces personnes devront subir un examen médical confirmant qu'ils peuvent combler le poste pour lequel ils ont été engagés. La municipalité défraiera le coût de ces tests. Sur confirmation de leur état de santé, le directeur incendie est autorisé à leur acheter les équipements incendie requis.

Rés. 09-104 Équipement incendie	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le directeur du service incendie à faire les acquisitions suivantes : <ul style="list-style-type: none">- des nouveaux habits de pompier pour les officiers;- des habits de pompier pour les 2 nouveaux engagés;- un ventilateur à pression positive;- douze (12) bonbonnes de rechange pour les appareils respiratoires;- des radios pour remplacer ceux dans le camion de service incendie et dans l'unité d'urgence;- 4 radios mobiles supplémentaires;
Avis de motion	Avis de motion est par la présente donné par monsieur Robert Pilote à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement modifiant le règlement #99-398 sur les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec. Une dispense de lecture est demandée.
Rés. 09-105 Subvention Marché du Village	Attendu que le 3 novembre 2008, le conseil municipal s'est engagé, en vertu de sa résolution #08-421, à accorder une subvention au propriétaire du Marché du Village Dany Drouin inc. pour la relocalisation de son commerce; Attendu que les membres du conseil municipal jugent qu'il y a lieu de fixer une limite de temps pour l'éligibilité du projet à l'octroi de la subvention;
	<u>En conséquence :</u> Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux informent le propriétaire du Marché du Village Dany Drouin inc. que pour obtenir la subvention, une demande de permis pour son projet de construction devra être déposée à la municipalité avant le 31 décembre 2010.
Rés. 09-106 Infraction 5750 ave Royale	Attendu que des avis d'infraction ont été transmis les 11 novembre 2008 et 3 décembre 2008 au propriétaire du 5750 ave Royale pour avoir procédé à l'installation de feuilles de contreplaqué ou d'un matériau semblable pour la protection de ses arbres en cour avant ; Attendu que le propriétaire a fait des représentations auprès du conseil municipal pour justifier ses installations; Attendu que les membres du conseil n'acceptent pas les motifs invoqués; Attendu qu'il est trop tard, à cette date, pour exiger du propriétaire qu'il enlève les panneaux qui sont ensevelis sous la neige;
	<u>En conséquence :</u> Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux avisent le propriétaire du 5750 avenue Royale, monsieur Pierre Séguin, qu'à l'hiver 2009-2010 un constat d'infraction sera émis sans avis préalable s'il installe de nouveau des feuilles de contreplaqué ou d'un matériau semblable pour protéger ses arbres en cour avant.
Rés. 09-107 Enseigne agrotourisme	Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le projet de signalisation agrotouristique préparé par Miller Design pour l'implantation de 5 structures de signalisation directionnelle, afin de diriger les gens chez les producteurs et transformateurs de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges. Le projet, d'un montant de 38 236 \$ en date du 26 février 2009, sera payé pour 80% à partir du Pacte rural.

Droit de véto Monsieur Germain Tremblay, maire, appose son droit de véto sur la résolution #09-107.

Germain Tremblay, maire

Rés. 09-108
Enseigne de bienvenue

Attendu que dans le cadre du projet de signalisation agrotouristique l'enseigne de bienvenue de la municipalité devra être déplacée;

Attendu qu'il y aurait intérêt à en profiter pour la restaurer;

Attendu que les membres du conseil municipal souhaitent améliorer l'éclairage de l'enseigne;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la proposition de monsieur Jean Miller, datée du 26 février 2009, de restaurer l'enseigne pour un montant de 6 268 \$ + taxes et de l'éclairer pour un montant de 1 390 \$ + taxes. Le montant total sera pris à même le surplus cumulé.

Droit de véto Monsieur Germain Tremblay, maire, appose son droit de véto sur la résolution #09-108.

Germain Tremblay, maire

Rés. 09-109
Aménage-
ment accès
sentier
Mestachibo

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux allouent un montant maximal de 1 500 \$, à être pris dans le Pacte rural, pour faire préparer des esquisses et un plan à l'échelle de l'accès au sentier Mestachibo sur le terrain de la Fabrique de la paroisse de St-Ferréol.

Rés. 09-110
Félicitations
Comité du
Carnaval des
Neiges

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux félicitent le comité organisateur du Carnaval des Neiges pour le franc succès qu'il a connu pendant la semaine du 20 au 28 février 2009.

Rés. 09-111
Formation
FQM

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux inscrivent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, au colloque « Gérer le risque : une nécessité, un devoir », offert par la Fédération québécoise des Municipalités, qui se tiendra mercredi le 25 mars 2009 au Centre des congrès de Québec. Le coût d'inscription est de 275 \$ + taxes.

Période de questions

La période de questions débute à 21 heures et se termine à 21 heures 25.

Levée de l'assemblée à 21 heures 25.

Germain Tremblay, maire

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.